



# le travail

*du permanent*

**Quelques**

**chiffres**

**sur**

**la main-**

**d'oeuvre**

**féminine**

**p.4**

**le travail** du permanent :

Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN; rédigé et préparé en collaboration et coordonné par le service des recherches et le service de presse du journal **le travail** imprimé par la CSN, 1001 rue St-Denis, Montréal.

Le rapport final et un supplément sur la Conférence mixte nord-américaine, qui s'est tenue du 8 au 10 décembre 1964 à Washington, publié par l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques, est un rapport de 516 pages fort intéressant pour ceux qui s'intéressent à l'automatisation.

Ce résumé de la conférence présente tout d'abord un compte-rendu succinct puis discute des problèmes majeurs de main-d'oeuvre et d'organisation du travail à l'ère de l'automatisation. Une seconde partie reproduit les discours des représentants des comités consultatifs syndicaux et patronaux et les allocutions des présidents d'honneur. Une liste des participants y est incluse. Prix : \$5.50. On peut s'en procurer des copies chez l'imprimeur de la Reine, Ottawa, Canada.

CLAUSE DE TACHES DE DOMINION  
TEXTILE

Au sujet du texte qui a paru récemment dans "Le Travail du Permanent", voici une précision qui rend le texte plus conforme à la clause même de la convention:

"Les seules restrictions à l'arbitrage dans la clause de tâches de Dominion Textile sont les suivantes :

1- Toute valeur de temps standard acceptée par le syndicat ne peut être soumise à grief avant qu'il se soit écoulé une période d'un an depuis la dernière acceptation.

2- Toute valeur de temps standard arbitré ne peut être soumise à grief à moins que le syndicat puisse prouver qu'il est intervenu, depuis le dernier arbitrage, un changement dont la compagnie n'a pas tenu compte".

## Règlement de la grève dans le Bois Ouvré de Québec

La grève déclenchée lundi le 12 septembre par les 259 travailleurs du bois-ouvré de la région de Québec aura duré exactement une semaine.

Une assemblée générale du syndicat le 17 a ratifié, dans une proportion de 80 pour cent, les termes de l'accord intervenu avec les 11 employeurs impliqués, au cours de la nuit précédente.

Il s'agit de la première convention collective particulière avec ces employeurs. Les travailleurs ont obtenu la totalité des objectifs qu'ils poursuivaient, mais répartis sur un contrat d'une durée effective de 30 mois au lieu de 24 comme ils le demandaient au début des négociations à la fin de mai dernier.

C'est au niveau des clauses normatives ou mécaniques de la convention collective que les gains les plus imposants ont été réalisés : une bonne procédure de règlement de griefs a été incluse au texte de la convention collective de même qu'une bonne clause d'ancienneté retenant les années de services comme premier critère dans les cas de promotion, de transferts, mises-à-pied, réembauchage, etc.

SALAIRES ET BENEFICES MARGINAUX

Les travailleurs demandaient une augmentation générale de \$0.35 cents l'heure

répartie sur deux ans à compter du 30 mai 1966. Le règlement intervenu prévoit une augmentation générale de \$0.40 cents l'heure répartie sur trois ans à compter du premier avril 1966 de la façon suivante : \$0.15 cents l'heure à compter du 19 septembre 1966, \$0.15 cents l'heure à compter du premier avril 1967 et \$0.10 cents l'heure à compter du premier avril 1968. De plus, une somme de cinquante dollars sera versée à chaque employé pour tenir lieu de rétroactivité. Le salaire de base de \$1.51 l'heure pour le journalier ou manoeuvre est ainsi porté à \$1.91 l'heure. Le taux le plus élevé, celui du menuisier d'atelier passe de \$1.84 l'heure à \$2.24 l'heure.

La semaine normale de travail sera réduite graduellement de 48 à 45 heures par semaine avec compensation d'ici le premier avril 1968.

Les vacances annuelles qui étaient rémunérées à raison de 2 pour cent du salaire gagné seront payées à 3 pour cent pour l'année 1967 et à 4 pour cent pour l'année 1968. Les dates de durée de la nouvelle convention collective sont du premier avril 1966 au 30 mars 1969 coïncidant ainsi avec celles du décret de la construction de Québec, objectif que poursuivait depuis fort longtemps la Fédération des métiers du bâtiment à laquelle le syndicat est affilié.

# NOUS VOULONS ETRE ASSOCIES AU PLAN DU BAEQ

Voici quelle a été récemment la position de la CSN au sujet du plan déposé par le Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec. Cette position a été rendue officielle auprès de tous les journaux du Québec.

"La Confédération des Syndicats Nationaux a assisté en spectatrice attentive et intéressée au récent lancement du projet conjoint d'aménagement du territoire que les gouvernements fédéral et provincial ont mis sur pied pour tenter de tirer du marasme économique et de la pauvreté la région du bas St-Laurent qui s'étend de Ste-Anne de la Pocatière jusqu'à la péninsule gaspésienne.

"Bien que la CSN se réjouisse grandement d'une initiative qui apparaît, de l'extérieur, extrêmement valable et intéressante, elle entend bien ne pas se limiter à une observation passive et platonique mais réclame d'être associée de plein droit à un plan qui intéresse et concerne directement plusieurs de ses corps affiliés et de ses membres.

"Mais c'est bien davantage en accord avec sa vocation naturelle à l'égard des plus pauvres des plus défavorisés et des mal nantis que la CSN s'intéresse à une telle initiative.

"Car enfin, et ce n'est pas trop tôt, l'Etat fédéral et provincial se sont émus, simultanément (ce qui est rare) des disparités régionales et des inégalités sociales entretenues presque systématiquement par le régime économique dans lequel nous vivons, inégalités que nous ne nous lasserons jamais de fustiger et de condamner. Il nous semble, à prime abord, que c'est par des mesures positives, concrètes et réalistes qu'on semble vouloir remédier à une situation pénible et inacceptable.

"Mais la CSN craint que ces louables intentions demeurent au niveau des intérêts et des seules structures politiques et administratives.

"Bien qu'elle ait foi aux techniques modernes d'animation sociale et qu'elle note avec satisfaction que les planificateurs déclarent avoir la ferme intention d'intéresser et de faire participer pleinement tous les intéressés à la construction de leur destin, il n'en reste pas moins que nous devons craindre et appréhender la politisation excessive de tels efforts.

"La meilleure garantie et la plus efficace sauvegarde qui existent à cet égard, con-

sistent en une attitude réaliste qui élimine, au point de départ, tout protectionnisme et paternalisme sentimental et intéressé. On a tellement dénoncé, dans le passé, cette nuisible et naive mentalité "d'assistés sociaux" inculquée trop souvent par le truchement de l'Etat provincial à l'égard des populations défavorisées du bas du fleuve, pour y insister à nouveau.

"La seule façon efficace pour palier à ce danger, c'est d'associer tous les corps intermédiaires et de leur assurer une représentation large et officielle près de tous les organismes qui seront mis sur pied. Mouvements ouvriers agricoles, coopératives, chambres de commerce, associations patronales, tous doivent s'unir pour représenter et faire valoir, au sein de chaque organisme, les intérêts de leurs membres, en se faisant les chiens de garde des droits à la dignité et à la fierté.

"Il faut donc se garder de se pencher avec ostentation et sentimentalisme sur ces populations mais travailler à leur redonner le sens de la vie, du dynamisme et de la création. Seul un engagement énergique et positif des forces vives des régions concernées pourra y pourvoir."

# LA MAIN-D'OEUVRE FEMININE

## REPARTITION DE LA MAIN-D'OEUVRE FEMININE PAR REGIONS

REGIONS	1965		1960	
	NOMBRE (000's)	POURCENT	NOMBRE (000's)	POURCENT
Canada	2076	100.0	1653	100.0
L'Atlantique	166	8.0	128	7.7
Québec	566	27.3	450	27.2
Ontario	798	38.4	661	40.0
Prairie	349	16.8	273	16.5
Colombie	197	9.5	142	8.6
Britannique				

L'Ontario compte 798,000 femmes dans les rangs de l'effectif de la main-d'oeuvre soit un nombre plus élevé qu'en n'importe quelle autre région. Ce chiffre, cependant, reflète une diminution de 40.0 à 38.4 p. 100. dans la proportion des travailleuses, au cours de la période de cinq ans:

L'Ontario et le Québec comptent ensemble près des 2/3 du total.

## LA MAIN-D'OEUVRE FEMININE SELON LES GROUPES D'AGE

AGE	1965		1960	
	(000's) (en milliers)	%	(000's) (en milliers)	%
TOTAL	2,076	100.0	1,657	100.0
14-19	318	15.3	268	16.2
20-24	357	17.2	279	16.8
25-34	368	17.7	332	20.0
35-44	425	20.5	343	20.7
45-54	372	17.9	268	16.2
55-64	191	9.2	130	7.9
65 plus	45	2.2	37	2.2

La moitié des femmes dans l'effectif de la main-d'oeuvre sont âgées de 35 ans ou plus et une sur cinq tombe dans le groupe de 35 à 44 ans.

Le groupe des travailleuses âgées de 45 à 54 ans a accusé l'augmentation numérique la plus élevée, soit 104,000 au cours de la période de 1960 à 1965. Quant au total, ce groupe est surpassé seulement par celui des travailleuses de 35 à 44 ans.

**SOURCE :** Données sur la main-d'oeuvre féminine -1965-  
Bureau de la Main-d'Oeuvre féminine,  
Ministère du Travail du Canada.